

**AVIS DE CONSULTATION N°002/AC/RS/DVNT/C-AMBAM/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR  
LES DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES SCOLAIRE OU PAQUET MINIMUM A LA COMMUNE D'AMBAM,  
DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD**



Les entreprises intéressées sont invitées à participer à la Demande de Cotation défini ci-dessous, lancée par le gouvernement de la République du Cameroun représenté par le maire de la Commune d'Ambam, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante.

### **1- OBJET**

Le Maire de la Commune d'Ambam, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance une Demande de Cotation les fournitures pédagogiques scolaire ou paquet minimum a la commune d'Ambam, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud

### **2- CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Les prestations à exécuter sont définies dans le descriptif de la fourniture joint au dossier de consultation pour un montant toutes taxes comprises de **quinze millions quatre cent quatre-vingt mille cinq cent (15 480 500) francs CFA.**

### **3- PARTICIPATION**

La participation à la présente consultation est ouverte aux prestataires de droit camerounais ou tout autre groupement impliquant des opérateurs économiques Camerounais.

### **4- FINANCEMENT**

Les fournitures, objet de la présente consultation sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du Ministère de l'Education de Base, exercice 2020.

### **5- DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution de la fourniture doit être proposé par le soumissionnaire et constitue un critère de notation. Il ne doit pas dépasser **un maximum de deux (02) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de procéder à la fourniture.

### **6- ADMINISTRATION AU NOM DE LAQUELLE SERA CONCLUE LA LETTRE COMMANDE**

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune d'Ambam, la lettre commande sera conclue entre l'Adjudicataire et le Maire de la Commune d'AMBAM.

### **7- ACQUISITION DE LA DEMANDE DE COTATION**

Le dossier de consultation peut être retiré dès publication du présent avis au Secrétariat Général de la Mairie d'Ambam sur présentation d'une quittance de paiement à la **Recette Municipale d'AMBAM**, d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA.**

Cette quittance devra identifier l'acquéreur comme représentant l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offre



## 8- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement bancaire provisoire de trois cent neuf mille six cent dix **(309 610) francs CFA** établi par un organisme bancaire de 1<sup>er</sup> ordre agréé par le Ministère des Finances dans les conditions de la COBAC.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres, ou dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, après constitution du cautionnement définitif.

**NB** : Ce cautionnement peut être remplacé par un chèque certifié, un chèque bancaire ou une hypothèque légale.

## 9- RECEPTION DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires avec reliure en spirale dont un (01) original et six (06) copies** respectivement marquées comme telles devra être déposé contre récépissé au **Secrétariat de la Mairie de la Commune d'Ambam au plus tard le 18 juin 2020 à 14 heures précises**, heure locale et devra porter la mention :

**AVIS DE CONSULTATION N°002/AC/RS/DVNT/C-AMBAM/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR  
LES FOURNITURES PEDAGOGIQUES SCOLAIRE OU PAQUET MINIMUM A LA COMMUNE D'AMBAM,  
DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD**

*«A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

Toute offre non produite en sept (07) exemplaires avec reliure en spirale et non conforme aux prescriptions du dossier de consultation sera déclarée irrecevable.

## 10- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres qui se fera en un seul temps aura lieu le **18 JUIN 2020 à 15 heures précises**, heure locale, à la salle de lecture de la Bibliothèque Municipale par la Commission Interne de passation des Marchés Publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

## 11- EVALUATION DES OFFRES

Les offres retenues après vérification des pièces administratives seront évaluées sur la base des principaux critères de notation ci-après :

### 11.1. Critères éliminatoire

- Des fausses déclarations ou des pièces falsifiées ;
- Offre financière incomplète ;
- Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié.
- Absence de caution de soumission.

### 11.2. Critères essentiels :

- Dossier Administratif incomplet ou non conforme aux prescriptions de l'Avis de Consultation ;
- Capacité financière de l'Entreprise ;
- Délai de livraison des fournitures.

Seules les soumissions qui auront obtenus au moins 70% de « oui » à l'ouverture des offres seront admises à l'analyse financière.

### 12- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

### 13- PIECES ADMINISTRATIVES

Les pièces administratives requises devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes datant de moins de **trois (03) mois**.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa proposition financière, un modèle de soumission faisant ressortir les coûts hors taxes et toutes taxes comprises et le délai d'exécution des prestations

### 14- RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRES :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès à la Commission Interne de passation des Marchés sise à la Bibliothèque Municipale, au Secrétariat de la Mairie d'Ambam à la Délégation Départementale des Marchés Publics.

#### Ampliations :

- ARMP
- MINMAP/VNT
- Mairie AMBAM
- Président CDPM
- Affichage/CHRONO/ARCHIVES



Fait à AMBAM le 19/05/2020

LE MAIRE

*Lomo Orono Samsen*  
Maire d'Ambam